

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OASIS GYM 9 rue Abbé Cottard Josserand 01000 Bourg-en-Bresse.

Tél : 04 74 21 64 62

Site internet : www.oasisgym.fr

Siret : 814 208 633 00010

ARTICLE 1. OBJET DU CONTRAT

Après avoir visité les installations du club et/ou avoir pris connaissance des prestations proposées, des **horaires d'ouvertures** du club : **du lundi au vend. de 7h à 22h, le samedi et dimanche de 9h à 19h (clients majeurs) – du lundi au vend. de 9h jusqu'à 20h30, le samedi de 10h jusqu'à 15h et le dimanche de 10h jusqu'à 12h (clients mineurs)**, et après avoir consulté le règlement intérieur du club affiché à l'accueil, l'abonné déclare souscrire à un abonnement, nominatif avec le club OASIS GYM l'autorisant à utiliser les installations et à bénéficier des prestations proposées par le club : cours collectifs de fitness avec coach et en virtuels (planning disponible à l'affichage ou en ligne sur le site internet du club), installations de musculation, cardio-training, cross training. En cas d'arrêts prolongés des cours collectifs avec coachs ou d'une fermeture exceptionnelle du club, un report d'abonnement égal à l'arrêt sera proposé par le club. L'accès au club, en dehors des heures de permanence est possible à partir de 2 personnes pour des raisons de sécurité. **Nos conditions générales de ventes, le règlement intérieur et notre politique de confidentialité (RGPD)** sont disponibles à l'affichage à l'accueil et sur www.oasisgym.fr.

ARTICLE 2. Formules d'ABONNEMENT – frais d'adhésion

Avant toute adhésion, il est possible d'effectuer un essai gratuit sur 1 semaine pour 4 cours collectifs et/ou d'acheter une séance à l'unité à 10€ pour la musculation – cardio training – cross training. Cette séance payée pourra être déduite des frais d'adhésion pour tout abonnement souscrit sur le mois en cours. Les formules d'abonnement proposées par le club sont :

***1 séance** 10€, payable en 1 fois CB, chèque ou espèces / ***1 semaine** 20€ + 10€ (carte de membre ou QR code), payable en 1 fois CB, chèque ou espèces / ***10 séances** 100€ + 10€ (carte de membre ou QR code), payable en 1 fois CB, chèque ou espèces.

***Formule « Engagement 12 mois avec TR mensuelle »** à 39,90€ par mois pour une formule standard ou à 33,90€ par mois pour une formule étudiant/couple (par pers.) / cezam. 1^{ère} mensualité payable par chèque, CB ou espèces puis par prélèvement mensuel (fournir un RIB). A la fin des 12ers mois d'engagement, sans demande de résiliation de la part du client 30 jours avant la date de fin, l'abonnement se reconduira automatiquement mensuellement, au même tarif, sans engagement de durée. Pour une résiliation, le préavis sera de 30 jours par rapport à la date de retrait tout comme la formule d'abonnement Sans Engagement.

***Formule « Sans Engagement »** à 44,90€ par mois pour une formule standard ou à 38,90€ par mois pour une formule étudiant/couple (par pers.) / cezam . 1^{ère} mensualité payable par chèque, CB ou espèces puis par prélèvement mensuel (fournir un RIB), au-delà du 1^{er} mois. Préavis de 30 jours par rapport à la date de retrait pour toute résiliation d'abonnement (formulaire en ligne sur oasisgym.fr dans « contact »).

Les frais d'adhésion pour une formule Standard sont à 59€, pour une formule étudiant/couple/cezam sont à 39€. Les frais d'adhésion sont payables pour tout nouvel abonnement au club ou lors d'un réabonnement (si arrêt égal ou supérieur à 12 mois).

***EMS Electrostimulation** (pas de frais d'adhésion) : **1 séance** 35€ à l'unité. **Abonnement « Sans engagement »** : 110€/mois (4 séances par mois d'EMS+1 bilan Inbody) / 149€ par mois (4 séances par mois d'EMS+ 2 bilans Inbody + accès illimité à toutes les activités de la salle). Tenue EMS non compris dans l'abonnement. Voir prix affiché à l'accueil concernant l'équipement. Paiement abonnement Sans Engagement EMS : 1^{ère} mensualité CB/chèque ou espèces puis par prélèvement (fournir un RIB). Pour une résiliation, préavis de 30 jours par rapport à la date de retrait.

La carte du club est nominative et ne peut être prêtée. En cas de perte de carte ou carte détériorée, elle sera refacturée 5€. En cas de rejet de prélèvement, le paiement devra se faire directement à l'accueil du club sur le mois en cours. A partir de 2 rejets de prélèvements consécutifs, la carte de membre sera bloquée jusqu'au paiement des mensualités dues. Si aucune régularisation n'est effectuée, l'abonnement sera résilié. Lors de la réinscription, la personne devra s'acquitter à nouveau des frais d'adhésion même si l'ancien abonnement a été souscrit avant les 12 mois requis initialement.

***Parrainage** : Pour toute inscription d'un nouveau venu, l'adhérent bénéficie de 50% de remise sur sa prochaine mensualité. 1 proche parrainé = 1 mois à -50%, 2 proches parrainés = 2 mois à -50%....

ARTICLE 3. OPTIONS proposées par le club : ENTRAÎNEMENT PERSONNEL – coaching – électrostimulation

***Bilan corporel Inbody** 15€ l'unité, 50€ les 4 bilans. ***Programmes d'entraînements** niveau débutant à 24€ (inclus 2 bilans Inbody + explication de prog.), niveau intermédiaire à 39€ (inclus 2 bilans Inbody + explication de prog.), niveau avancé à 75€ (inclus 2 bilans Inbody - les séances d'explication pour programme avancé ne sont pas incluses. Prix : 60€ l'unité ou 550€ pack 10 séances de coaching personnalisé). Les programmes peuvent s'acheter au moment de l'inscription ou à tout moment durant la durée du contrat. **Coaching individuel** 60€ l'unité ou 550€ le pack de 10 séances pour les adhérents ou non-adhérents. *Inclus dans tout abonnement, une séance sur RDV avec coach pour la présentation et bonne utilisation du matériel.* **EMS Electrostimulation** séance à l'unité : 35€, forfait Sans engagement pour 4 séances/mois + 1 bilan Inbody : 110€/ mois, forfait Sans engagement pour 4 séances/mois + 2 bilans Inbody + accès illimité à toutes les activités de la salle : 149€/ mois.

ARTICLE 4. Résiliation ou suspension

– formule sans engagement (avec un minimum de 2 mois d'abonnement jusqu'à RESILIATION)

A l'initiative de l'abonné : Pour toute résiliation, préavis de 30 jours minimum à adresser soit par courrier en recommandé avec AR à l'adresse du club ou en remplissant le formulaire sur le site internet du club www.oasisgym.fr dans la page « contact » puis dans « annuler votre abonnement ». L'abonnement peut être suspendu pour des raisons médicales ou professionnelles ou scolaires sur présentation d'un justificatif. L'abonnement pourra être suspendu pour un départ en vacances, si la durée est supérieure à 1 mois sur présentation d'un

justificatif. Le fait de ne pas fréquenter le club, quelles que soient la période et la raison, ne peut entraîner de réduction, remboursement, ou prolongation de l'abonnement, ni de cession de carte à une tiers personne.

– formule avec engagement 12 mois puis tacite reconduction mensuelle jusqu'à RESILIATION

A l'initiative de l'abonné : Pour toute résiliation au bout des 12 mois ou lors d'un abonnement en tacite reconduction mensuelle après l'engagement 12 mois, préavis de 30 jours minimum à adresser soit par courrier en recommandé avec AR à l'adresse du club ou en remplissant le formulaire sur le site internet du club www.oasisgym.fr dans la page « contact » puis dans « annuler votre abonnement ». L'abonnement peut être suspendu pour des raisons médicales ou professionnelles ou scolaires sur présentation d'un justificatif. L'abonnement pourra être suspendu pour un départ en vacances, si la durée est supérieure à 1 mois sur présentation d'un justificatif. Le fait de ne pas fréquenter le club, quelles que soient la période et la raison, ne peut entraîner de réduction, remboursement, ou prolongation de l'abonnement, ni de cession de carte à une tiers personne.

Pour les abonnements Sans engagement et Engagement 12 mois :

A l'initiative du club OASIS GYM : L'abonnement sera résilié par le club pour les motifs suivants : - en cas de fraude dans l'utilisation de la carte d'abonnement, - en cas de défaut de paiement, étant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à la suspension de la carte d'abonnement en attendant la régularisation, mais que deux défauts de paiement consécutifs ou non, non régularisés, peuvent donner lieu à la résiliation du contrat. En cas d'incidents de paiement (1 ou 2 incidents), l'adhérent sera redevable des paiements rejetés et devra régulariser sa dette à l'accueil du club.

ARTICLE 5. ASSURANCES, RISQUES

Le club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel. L'adhérent déclare souscrire une police d'assurance au titre de sa propre responsabilité civile, le couvrant de tout dommage qu'il pourrait causer à des tiers ou à lui-même, de son propre fait, pendant l'exercice de ses activités dans l'enceinte du club. Nous rappelons que la manipulation des poids et haltères doit se faire avec vigilance pour éviter toutes dégradations ou accidents. La pratique d'un sport s'accompagne de risques. Toute personne novice, débutante ou mineure est tenue de prendre un rendez-vous avec un des coachs du club à la première séance pour l'explication du fonctionnement des installations mises à disposition. Ce 1^{er} rendez-vous pour une initiation est gratuit et inclus dans les formules d'abonnement proposées par le club. Il est possible d'avoir recours à un coach personnel soit lors de l'achat d'un programme niveau débutant, intermédiaire, ou avancé ou dans le cadre de séances de coaching individuel. En cas de doutes sur votre condition physique, il est recommandé de demander l'avis d'un médecin avant toute pratique en salle. La présentation d'un certificat médical d'aptitude est obligatoire lors de l'inscription. Des casiers individuels à fermeture traditionnelle (cadenas) sont mis à disposition dans le vestiaire homme et le vestiaire femme. Le cadenas de sécurité étant et restant propriété de l'adhérent. L'adhérent prendra soin de ranger ses affaires dans un des casiers et de le fermer avec son cadenas pour la sécurité de ses objets personnels. Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeurs au club.

ARTICLE 6. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL – droit a l'image

Pour l'exécution du contrat, nous collectons et disposons de certaines données à caractère personnel. Oasis Gym traite vos données à caractère personnel de manière appropriée et prudente, le tout dans le cadre de la loi et de la réglementation applicables à la protection des données personnelles, tel le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le traitement informatique du dossier de l'abonné dans le cadre de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, lui ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Pour user de cette faculté, l'abonné doit s'adresser au service clientèle du club ou adresser un mail à dpo.oasisgym@gmail.com. Notre politique de confidentialité (RGPD) est disponible sur www.oasisgym.fr

Bien que le club ne procède à aucun démarchage téléphonique, vous avez le droit de vous enregistrer sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique appelée **Bloctel**. Vous pouvez vous enregistrer à la liste d'opposition sur le site www.bloctel.gouv.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : **Worldline - Service Bloctel CS 61311, 41013 BLOIS Cedex.**

L'adhérent donne un droit à l'image au club pour toutes publications lors d'événements sur ses réseaux sociaux ou son site internet. L'adhérent sera averti avant toute publication et sera en mesure de refuser ou d'accepter la diffusion de l'image.

ARTICLE 7. vidéo surveillance – alarme - appels d'URGENCE

Le club dispose d'un système de vidéo surveillance pour préserver la sécurité des personnes et des biens ; d'un système alarme et d'extinction automatique des lumières qui se déclenchent automatiquement après chaque fermeture le soir à 22h et le week-end à 19h. Les adhérents sont priés de regagner les vestiaires 15 min avant les heures de fermeture pour éviter tout déclenchement du système d'alarme. **Un téléphone rouge est disponible au niveau de la porte d'entrée du club, uniquement pour les cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture d'accueil (touche 1 : responsable – touche 2 : pompiers – touche 3 : police).**

ARTICLE 8. RÈGLEMENT INTÉRIEUR : L'adhérent déclare se conformer au présent règlement intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve et respecter les consignes.

ARTICLE 16. LOI APPLICABLE – RECLAMATION - LITIGES

Pour toutes réclamations ou litiges, merci de contacter le club par mail à oasisgyminfo@gmail.com. Conformément aux articles [L.616-1](#) et [R.616-1](#) du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : **SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION**. En cas de litige ou de réclamation non résolu après avoir contacté le club, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MÉDIATION – CONSOMMATION 27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND.

REGLEMENT INTERIEUR OASIS GYM

Le club est ouvert pour les adhérents majeurs du lundi au vendredi de 7h à 22h, le samedi et le dimanche de 9h à 19h. Les mineurs sont autorisés à accéder au club du lundi au vendredi uniquement entre 9h et 20h30, le samedi entre 10h et 15h et le dimanche entre 10h et 12h.

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h30, le samedi de 10h à 15h et le dimanche de 10h à 12h (pour inscriptions, renseignements, essais). Il n'est pas autorisé de donner l'accès au club à une personne non-adhérente, en dehors des heures d'ouverture d'accueil.

Les personnes non initiées et/ou mineurs sont invités à prendre rendez-vous avec un coach pour la présentation et la bonne utilisation des appareils en salle (séance d'initiation). Chacun doit s'assurer d'utiliser correctement les machines ou d'exécuter correctement les exercices, en fonction de sa capacité physique et de son niveau de pratique. Il est fortement recommandé pour un mineur ou pour un débutant d'acheter un programme niveau débutant pour une maîtrise des bases d'un entraînement adapté.

Les mineurs ne sont pas autorisés à venir s'entraîner en dehors des horaires d'accueil, en raison de l'absence du personnel et des coachs.

Un certificat médical est demandé à l'inscription daté de moins de 3 mois, qui sera valable pour une durée de 3 ans.

Le passage aux vestiaires est obligatoire pour un respect d'hygiène au sein du club. Il est obligatoire d'apporter dans un sac, une paire de basket propre à changer aux vestiaires, une serviette pour poser sur les appareils et une tenue de sport appropriée.

Il est obligatoire de nettoyer son appareil avec les désinfectants mis à disposition après chaque passage pour une meilleure hygiène.

Les poids, disques, et haltères doivent être manipulés avec précaution. Le matériel doit être remis à sa place et les machines déchargées après chaque utilisation. Pas de poids ou de barres contre les murs, pour éviter les risques de chute.

Des casiers sont mis à disposition avec fermeture à cadenas (apporter son propre cadenas). Les casiers doivent être libérés après chaque séance. Les casiers restés fermés après la fermeture du club seront vidés et le cadenas cassé. Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeurs au club. Les instructions et remarques du personnel doivent être respectées.

Seul le personnel du club est autorisé et habilité à effectuer des programmes d'entraînements aux adhérents et à proposer du coaching personnalisé.

Appels d'urgence : un téléphone rouge est à disposition à côté de la porte d'entrée en cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture d'accueil (touche 1 : responsable - touche 2 : pompiers - touche 3 : police)

Les salles de cours (RPM et cours co) sont accessibles uniquement dans le cadre des cours animés par un coach ou lors de cours en virtuel.

Cours collectifs : l'accès à la salle de cours doit se faire en tenue de sport et avec une paire de basket adaptée. Une serviette ainsi qu'une bouteille d'eau sont nécessaires pour pratiquer les activités. Il est impératif pour la pratique des cours, de se présenter à l'heure du début des cours et de respecter les consignes du coach durant le cours.

Un minimum de 2 personnes sera exigé pour que le cours soit donné. Sonnerie de portable ou conversation

(verbale ou SMS) interdite durant les cours sauf en cas d'urgence. En dehors des heures d'ouverture d'accueil, la salle est en libre service avec une mise à disposition du matériel. L'accès en salle est possible à partir de 2 personnes présentes pour des raisons de sécurité.

Il n'est pas autorisé de diffuser une autre musique que celle diffusée par le club. L'utilisation d'un casque est demandée pour les personnes qui veulent écouter leur propre musique.

L'adhérent donne un droit à l'image au club pour toutes publications lors d'événements sur ses réseaux sociaux ou son site internet. L'adhérent sera averti avant toute publication et sera en mesure de refuser ou d'accepter la diffusion de l'image.

La violence physique ou verbale n'est pas tolérée dans cet établissement. La direction se donne le droit d'exclure de l'établissement, toute personne dont l'attitude ou le comportement serait gênant pour les autres membres ou le personnel, ou non conforme au présent règlement (dégradations intentionnelles des installations ou du matériel, agressions physiques ou verbales envers le personnel ou les adhérents, nonrespect des consignes du personnel, trafics de produits illicites au sein du club...). Un remboursement au prorata des sommes versées et de la période déjà consommée, sera remis à l'adhérent exclus.

Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas admis dans le club.

Les sacs de sports ne sont pas autorisés dans les espaces d'entraînements. Les sacs doivent rester aux vestiaires.

Il est interdit de fumer, de faire usage et/ou de distribuer des substances illicites dans le club.

L'utilisation du téléphone portable dans les espaces d'entraînements pour passer des appels, prendre des photos ou des films, portant atteinte à la vie privée des personnes présentes, n'est pas autorisée.

Il n'est pas autorisé de jeter les poids dans les espaces d'entraînements.

En cas d'utilisation de plusieurs machines lors d'une séance, il n'est pas autorisé de bloquer l'accès à ces appareils pour les autres adhérents du club.

Il n'est pas autorisé de manger et d'apporter de la nourriture dans les espaces d'entraînements. Des tables sont mises à disposition à l'accueil.

La carte est nominative, le prêt de carte est interdit.

Pour toute réclamation ou litige, merci de nous contacter par mail à oasisgyminfo@gmail.com.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige ou de réclamation non résolu après avoir contacté le club, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION 27, avenue de la Libération - 42400 SAINTCHAMOND.

Bien que le club ne procède à aucun démarchage téléphonique, vous avez le droit de vous enregistrer sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique appelée Bloctel. Vous pouvez également vous enregistrer à la liste d'opposition sur le site www.bloctel.gouv.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Worldline - Service Bloctel CS 61311, 41013 BLOIS Cedex.

Mis à jour le 22 août 2024.